

ASSEMBLÉE NATIONALE3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2917

présenté par

M. Le Fur

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa autorise l'euthanasie ou le suicide assisté et est incompatible avec la législation existante, les soins palliatifs et l'éthique médicale consacrée par le serment d'Hippocrate et le code de déontologie médicale.